

Communiqué de presse

Jeudi 25 février 2010

Mise en œuvre ciblée de la stratégie pour la place financière

economiesuisse salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral en vue de la mise en œuvre de sa stratégie pour la place financière suisse. La poursuite de la voie empruntée en ce qui concerne l'assistance administrative en matière fiscale avec la reprise des standards de l'OCDE sans échange automatique d'informations correspond aux usages internationaux.

La place financière est un pilier de notre place économique. Elle est caractérisée par une valeur ajoutée élevée et bénéficie aux autres secteurs économiques. Par conséquent, il est juste de renforcer la compétitivité du secteur financier et d'améliorer l'accès aux marchés internationaux. Les conditions à réunir pour cela sont une politique économique libérale axée sur la concurrence, la sécurité juridique ainsi que des politiques financière et fiscale solides. Aux yeux de l'économie, le rayonnement d'un secteur financier international performant dépasse sa simple contribution au PIB. L'existence de ce secteur favorise aussi l'implantation de sièges de groupes internationaux, d'entreprises axées sur l'exportation et de sociétés commerciales de premier plan ayant des besoins de financement mondiaux. Cela bénéficie à beaucoup d'autres entreprises, en particulier aux PME, du fait qu'il existe de nombreuses interactions entre la place industrielle et la place financière.

L'environnement économique comme le cadre réglementaire de la place financière ont passablement évolué, notamment dans le domaine fiscal. Les entreprises doivent s'adapter, modifier leurs stratégies et se positionner dans des domaines d'avenir, le tout dans un contexte de concurrence internationale. Cette tâche revient aux acteurs économiques, pas à l'État. Ce dernier doit, pour sa part, améliorer les règles du jeu afin de favoriser une place financière performante, caractérisée par une forte valeur ajoutée et l'existence d'établissements de toutes les tailles. La stratégie du Conseil fédéral articulée en quatre orientations d'importance égale – compétitivité mondiale, garantie et amélioration de l'accès au marché en particulier en Europe, amélioration de la résistance aux crises et préservation de l'intégrité – est juste et mérite d'être soutenue. Le refus de l'échange automatique d'informations est dans l'intérêt de la protection de la sphère privée et correspond aux usages internationaux. Des mesures en vue d'une régularisation des avoirs non déclarés en Suisse sont importantes dans la perspective d'une amélioration de l'accès au marché mais aussi dans le sens des obligations à l'égard des clients. Par ailleurs, les points centraux de la politique économique que sont une politique monétaire axée sur la stabilité, une politique financière équilibrée et une politique fiscale modérée sont tout aussi fondamentaux pour la place financière. Ces orientations ont contribué à ce que notre pays soit moins affecté que d'autres par la crise financière et économique.

Pour toutes questions : Cristina Gaggini, directrice romande, téléphone : 078 781 82 39, cristina.gaggini@economiesuisse.ch